

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 538

présenté par
M. Terlier, M. Balanant et M. Pradal

ARTICLE 14

À la seconde phrase de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« cette consultation »,

les mots :

« une consultation de l'enregistrement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.